# HONORAIRES D ’AGENCE : TARIFS AU 02/05/2023

## TRANSACTION SUR IMMEUBLE

| | |
|---|---|
| ✓ Ventes inférieures à 100000 € : | ➢ 9,5 % TTC DU PRIX DE VENTE |
| ✓ Entre 100 001 € et 150 000 € : | ➢ 9 % TTC DU PRIX DE VENTE |
| ✓ Entre 150 001 € et 200 000 € : | ➢ 6 % TTC DU PRIX DE VENTE |
| ✓ Entre 200 001 € et 300 000 € : | ➢ 5,5 % TTC DU PRIX DE VENTE |
| ✓ Au-delà de 300 001 € : | ➢ 4,5 % TTC DU PRIX DE VENTE |

**Honoraires à la charge du vendeur ou de l’acquéreur selon le mandat signé.**

## VENTE DE PARKING OU BOX

- Forfait de 3 000 € Maximum

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

- Cession de fonds de commerce inférieure à 50 000 C : forfait de 5 000 €

- Cession supérieure à S0 001 € : 10'X» HT du montant de la cession TTC

Honoraires à charge du bailleur : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux, négociation et entremise, 1 mois de loyer charges comprises avec un forfait minimum de 15 C /m2

## LOCATION BAUX D’HABITATION NUS OU MEUBLES LOI DU 6 JUILLET i989

Honoraires à charge du locataire : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail 12€ / m2 - Etat des lieux d’entrée 3C /m2 Etat des lieux seul sans location 300 euros TTC à la charge du propriétaire

## LOCATION BAUX COMMERCIAUX

Honoraires à la charge du preneur de 10P• du loyer hors charges triennales Les honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire.

**TVA en vigueur au 5/10/2017 : 20 %**

**SASU ENSEMBLE IMMO- SASU au capital de 5000 € - Siège social 73 Avenue Jean Lolive 93500 Pantin- RCS BOBIGNY N° 831123864 - Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » (mention sans détention de fonds) N° CPI 93012017000021591 délivrée par la CCI Paris Ile de France. Assurance RCP : AXA IARD n°10010106404- Code NAF 6831Z - N° TVA 87 831123864 - Commerçant indépendant membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier.**